

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE
AU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2011-2020 (LE PLAN) D'HYDRO-QUÉBEC
DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (LE DISTRIBUTEUR)**

1. Référence : Pièce C-ACEFQ-0012, page 17.

Préambule :

« Un mécanisme incitatif devrait être créé afin d'amener HQD à accroître ses investissements et cibles en efficacité énergétique dans les réseaux autonomes. Il s'agirait de déterminer des cibles ambitieuses d'économie d'énergie et de récompenser (pénaliser) HQD si les cibles (ne sont pas) sont atteintes ou dépassées. »

Demandes :

- 1.1 Veuillez élaborer sur le mécanisme incitatif que l'ACEFQ recommande de créer.
- 1.2 Veuillez préciser les critères et les modalités qui permettraient de récompenser ou de pénaliser le Distributeur selon qu'il atteint ou non ses cibles d'économie d'énergie.
- 1.3 Veuillez justifier le choix d'un mécanisme incitatif basé sur des cibles d'économie d'énergie, plutôt qu'un mécanisme incitatif basé, par exemple, sur des cibles de réduction du déficit d'exploitation des réseaux autonomes.

2. Référence : Pièce C-ACEFQ-0012, page 18.

Préambule :

L'ACEFQ indique que les expériences réalisées dans les Territoires du Nord-Ouest et ailleurs dans le Nord devraient *« inspirer HQD pour qu'elle modifie ses façons de faire et cherche à réduire les impacts environnementaux de la production d'électricité et les coûts de produire l'électricité dans les réseaux autonomes »*.

Demande :

- 2.1 Veuillez indiquer, avec les références, les expériences réalisées dans les Territoires du Nord-Ouest et ailleurs dans le Nord qui devraient inspirer le Distributeur pour réduire les coûts de la production d'électricité ainsi que ses impacts environnementaux.